

<b>Préparé par :</b> Sandra Damien et Geneviève Dupont	<b>Approuvé par :</b> Manon Bélanger	<b>Date de la mise à jour :</b> 23 septembre 2018	<b>Version :</b> 1.2	<b>Page :</b> 1 sur 3
---	---	--	-------------------------	-----------------------

L'utilisation de la forme masculine n'a pour but que d'alléger le texte

## 1. OBJECTIF

Ce document a pour objectif de décrire et documenter la procédure à suivre pour obtenir une autorisation d'accès au territoire du Port de Québec.

## 2. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

### 2.1 Administration portuaire de Québec (APQ)

- Développe la vidéo d'accueil portuaire et en assure le déploiement;
- Fournit un média hébergeant l'accueil portuaire;
- Fournit des outils de communication aux opérateurs concernant le processus d'autorisation d'accès au territoire;
- Maintient et rend disponible un registre des personnes ayant complété le processus d'accès au territoire;
- Autorise et gère les accès au territoire.

### 2.2 Opérateur

- S'assure du suivi de la procédure d'autorisation d'accès au territoire;
- Informe et soutient, dans le processus d'autorisation d'accès au territoire, tous ceux à qui il permet l'accès au lieu de travail;
- Collabore avec l'APQ en lui suggérant notamment les éléments d'amélioration au processus d'autorisation d'accès au territoire.

### 2.3 Employé et entrepreneur, sous-traitant

- Respecte la procédure d'accès au territoire.

## 3. PROCESSUS D'ACCÈS

Lorsqu'un nouvel employé, un nouvel entrepreneur et un nouveau sous-traitant, ci-après appelé « demandeur », est mandaté pour accéder au territoire, il doit compléter préalablement les étapes suivantes avant d'être autorisé sur le territoire :

ÉTAPES PROCESSUS D'ACCÈS	
1.	<p>Obtenir son accréditation d'accès en visionnant la vidéo d'accueil portuaire. Pour procéder au visionnement :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Se rendre sur le site Internet du Port de Québec <a href="http://www.portquebec.ca">www.portquebec.ca</a>;</li> <li>Aller dans l'onglet <b>OPÉRATIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Permission d'accès au territoire</li> <li>→ Accréditation;</li> </ul> </li> <li>Cliquer sur le pictogramme indiquant <b>INDIVIDUELLE</b> et compléter les champs. Les champs avec un * correspondent à de l'information obligatoire pour l'inscription;</li> <li>Visionner la vidéo;</li> <li>Une fois le visionnement complété, vous devez confirmer votre écoute en cliquant sur le carré à cet effet;</li> <li>Le demandeur reçoit un numéro de confirmation. Ceci constitue l'accréditation. Il est important de le présenter à la guérite ou à la Capitainerie lors de la première visite.</li> </ol>
2.	Dans le cas où un laissez-passer portuaire est nécessaire, suivre le lien donné suite au visionnement de la vidéo pour voir la procédure concernant la demande du laissez-passer portuaire.
3.	Dans le cas où un laissez-passer portuaire n'est pas obligatoire ou nécessaire, le demandeur doit être enregistré auprès de la Capitainerie par l'opérateur qui le mandate.



**Préparé par :**

Sandra Damien et Geneviève Dupont

**Approuvé par :**

Manon Bélanger

**Date de la mise à jour :**

23 septembre 2018

**Version :**

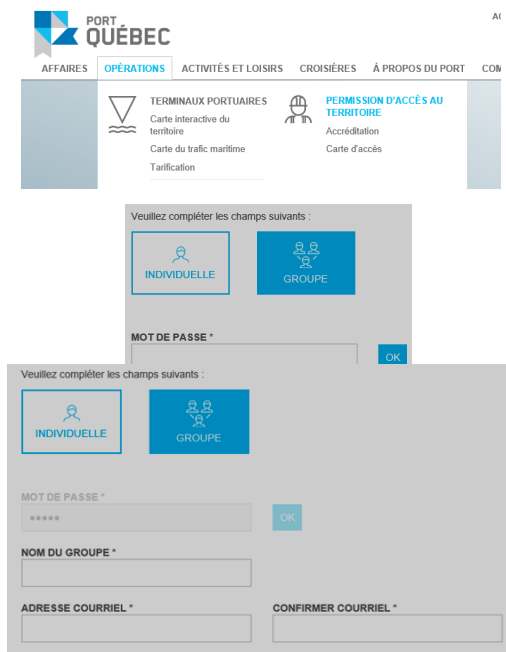
1.2

**Page : 2 sur 3**

#### 4. VISIONNEMENT DE GROUPE

Il est possible de faire des visionnements de groupe. Voici les étapes à suivre :

ÉTAPES VISIONNEMENT DE GROUPE	
1.	La personne responsable du groupe appelle la Capitainerie afin d'obtenir un mot de passe. Ce numéro est nécessaire lors de l'inscription en ligne.
2.	<p>a) Se rendre sur le site Internet du Port de Québec <a href="http://www.portquebec.ca">www.portquebec.ca</a>;</p> <p>b) Aller dans l'onglet OPÉRATIONS → Permission d'accès au territoire → Accréditation;</p> <p>c) Cliquer sur le pictogramme GROUPE et inscrire le mot de passe.</p> <p>d) Indiquer le nom du groupe ainsi que l'adresse courriel de la personne responsable. Les champs avec un * correspondent à de l'information obligatoire pour l'inscription;</p> <p>e) Visionner la vidéo.</p> <p>f) Une fois le visionnement complété, vous devez confirmer votre écoute en cliquant sur le bouton prévu à cet effet;</p> <p>g) Vous recevrez un numéro de confirmation. Ceci constitue l'accréditation. Il est important d'inscrire ce numéro sur le formulaire de visionnement de groupe qui est disponible sur <i>iCloud</i>.</p> <p>h) Compléter toutes les colonnes du formulaire électroniquement.</p> <p>i) Retourner par courriel le formulaire en format Excel à <a href="mailto:poste.control@portquebec.ca">poste.control@portquebec.ca</a> afin de donner accès aux personnes inscrites sur ce dernier.</p>
3.	Dans le cas où un laissez-passer portuaire est nécessaire, suivre le lien donné suite au visionnement de la vidéo pour voir la procédure concernant la demande du laissez-passer portuaire.



#### 5. RENOUELEMENT DES ACCÈS

Chacun des laissez-passer a une date d'expiration. Cette date concorde également avec le renouvellement de l'habilitation de sûreté, qui est d'une durée de 5 ans. À chaque renouvellement, le visionnement de la vidéo d'accueil portuaire doit être effectué.

#### 6. DÉSACTIVATION D'UN LAISSEZ-PASSER PORTUAIRE

Lors d'une désactivation d'un laissez-passer portuaire, le visionnement de la vidéo d'accueil n'est plus valide. Ainsi la procédure doit être reprise à nouveau lors d'une nouvelle demande de laissez-passer.

#### 7. ACCÈS AU REGISTRE DE VISIONNEMENT

Le registre de visionnement est disponible sur un *cloud*. Le Service de l'informatique de l'APQ fournit le lien d'accès pour le téléchargement. Chaque opérateur doit fournir à l'APQ le nom de ses représentants. Le registre est mis à jour plusieurs fois par jour.

Sur ce *cloud*, l'opérateur a accès au formulaire de visionnement de groupe ainsi qu'aux logigrammes d'accueil portuaire.

#### 8. PROBLÈME D'ACCÈS OU DE FONCTIONNEMENT AVEC LA PLATEFORME WEB

Tout problème d'accès ou de fonctionnement doit être communiqué à la Capitainerie de l'APQ au 418-648-3556.

**Préparé par :**

Sandra Damien et Geneviève Dupont

**Approuvé par :**

Manon Bélanger

**Date de la mise à jour :**

23 septembre 2018

**Version :**

1.2

**Page : 3 sur 3**

## 9. LISTE DES DOCUMENTS EN SOUTIEN AU PROCESSUS D'ACCÈS AU TERRITOIRE

Les documents suivants ont été développés en soutien au processus d'accès au territoire et se retrouvent sur le site Web du Port de Québec. D'autres documents pourront être intégrés au besoin.

No	Documents	Domaine	Disponible
1	Plan de sauvetage en cas de chute à l'eau	Mesures d'urgence	Site Internet de l'APQ
2	Carte des zones fumeurs (3 secteurs)	SST	Site Internet de l'APQ
3	Directive sur les EPI et circulation piétonnière (3 secteurs)	SST	Site Internet de l'APQ
4	Cadenassage	SST	Site Internet de l'APQ
5	Travail à chaud	SST	Site Internet de l'APQ
6	Espace clos	SST	Site Internet de l'APQ
7	Registre des mesures d'atténuation	Environnement	Site Internet de l'APQ
8	Sommaire des règles entrepreneurs	Tous les domaines	Site Internet de l'APQ
9	Sommaire des règles de sécurité pour les chauffeurs de compagnie de transport	Tous les domaines	Site Internet de l'APQ
10	Lexique	Tous les domaines	Site Internet de l'APQ
11	Formulaire de visionnement de groupe	Administratif	iCloud fourni par l'APQ
12	Registre de visionnement	Sûreté	iCloud fourni par l'APQ
13	Procédure d'accès au territoire	SST	iCloud fourni par l'APQ

## 10. DOCUMENTS RÉFÉRÉS

- **616-602-PROC-APQ** Déploiement de la procédure d'accès au territoire
- **616-3059-FORM-APQ** Formulaire de visualisation de groupe – Accueil portuaire des travailleurs par l'employeur-entrepreneur/sous-traitant

## 11. ENREGISTREMENT

ISO VISION : Module gestion documentaire

### Droits d'auteur

Ce document est la propriété de l'APQ. Toute reproduction, modification, distribution, transmission ou divulgation est strictement interdite sans autorisation préalable.